

## ACTUALITÉ JURIDIQUE

Harlay Avocats | Octobre 2016 | Newsletter N°53

### DROIT DES CONTRATS | FRANCE

#### Avez-vous pensé à adapter vos documents contractuels aux nouvelles dispositions du droit des contrats ?

L'ordonnance n°2016-131 du 10 février 2016 qui modifie en profondeur le droit des contrats, est entrée en vigueur le 1er octobre 2016 et s'applique à l'ensemble des contrats conclus à compter de cette date.

Depuis la promulgation du Code civil en 1804, aucune modification de cette ampleur n'avait touché le droit des obligations.

- **Pourquoi?**

Elle vise à accroître la sécurité juridique et à rendre le droit civil français plus attractif au plan international. Cette réforme est significative tant sur le fond que sur la forme.

- **Quel contenu ?**

Elle opère des modifications de numérotation, codifie des règles qui avaient été progressivement dégagées par la jurisprudence et procède à des innovations notables.

- **Qui est concerné ?**

Toutes les entités exerçant une activité sur le marché français.

- **Quelles mesures sont à prendre en pratique?**

1. Vérifier la conformité des documents contractuels avec les nouvelles dispositions.
2. Modifier et adapter les documents contractuels standards et notamment les conditions générales de vente et d'utilisation aux nouvelles dispositions.

**Harlay Avocats vous propose, ci-joint, une synthèse des dispositions principales de la réforme et reste à votre entière disposition pour vous accompagner dans le cadre de la révision de vos documents contractuels.**



Harlay Avocats